



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Didier RELOT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Céline RABUT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Développement économique métropolitain - Contribution Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Bourgogne Franche Comté pour la période 2022-2028

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région élabore en concertation avec les métropoles (Art. L. 4251-14 du CGCT) le schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), un document de programmation à valeur prescriptive décrivant la stratégie de développement économique de la région.

Pour mémoire, le premier SRDEII de la Région Bourgogne Franche-Comté a été adopté le 16 décembre 2016 pour la période 2017-2021.

Dans le cadre de ce nouveau SRDEII 2022-2028, les orientations applicables sur le territoire de la métropole ont été élaborées conjointement par la Métropole et la Région.

Le volet métropolitain (cf annexe) du SRDEII permet de fixer les partenariats entre la Région et Dijon Métropole et de traduire les orientations stratégiques partagées en matière de développement économique.

Il est articulé autour de 4 axes : Attractivité et internationalisation, soutien aux filières et aux projets structurants, développement de la recherche et de l'innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises, et enfin la dynamique de l'emploi et de la formation.

Il est proposé d'adopter le volet métropolitain du SRDEII ci-annexé qui a été élaboré conjointement par la Métropole et le Conseil Régional :

- La synthèse au volet métropolitain est intégrée dans le corps du SRDEII de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- Le projet global du volet métropolitain figure en annexe 3 du SRDEII.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** les orientations du SRDEII applicables sur la Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision, et à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 16 PROCURATION(S)	